

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°₂ 2002 -0114 DU 13 MARS 2002

Chargeant Monsieur Dorothee Cossi SOSSA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim de Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 13 mars 2002.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-149 du 12 avril 2001 portant composition du Gouvernement provisoire ;

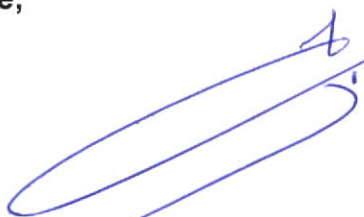
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 13 mars 2002, Dorothee Cossi SOSSA, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim pendant l'absence du Ministre de la Santé Publique, Madame Yvette Céline SEIGNON-KANDISSOUNON.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 13 mars 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 2
- SGG 4 - MESRS 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 16
- DEPARTEMENTS 6 - JO. 1.-